



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

CDPENAF du jeudi 24 octobre 2024 **Relevé de décisions**

I) Application du Droit des Sols (ADS)

I-1)-Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune d'ARGENTENAY

Demandeur : EARL DERRIERE LES MURAILLES

Présentation DDT, présence de M. CHARLOT auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L.111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 2

abstentions : 1

avis favorables : 10

L'avis rendu est favorable.

I-2)-Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE, secteur des DELAMOURS

Demandeur : Société SAMFI 1

Présentation DDT, présence de la société SAMFI 1 auditionnée par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

I-3)-Permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de GRIMAUULT

Demandeur : EARL DOCHY

Présentation DDT (le demandeur lui ayant délégué son audition auprès de la CDPENAF), échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0

abstentions : 2

avis favorables : 11

L'avis rendu est favorable.

I.4)–Permis de construire pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de TOUCY

Demandeur : M. Nicolas DROIT

Présentation DDT, (le demandeur lui ayant délégué son audition auprès de la CDPENAF), échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 2

abstentions : 1

avis favorables : 10

L'avis rendu est favorable.

I.5)–Permis de construire pour un changement de destination d'un bâtiment agricole en zone A sur la commune de CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE (Fontenouilles)

Demandeur : M. Loïc MOLLET

Présentation DDT, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II) Projets Agrivoltaïques

II-1) Projet de parc agrivoltaïque sur la commune de PERRIGNY SUR ARMANÇON

- Projet porté par : société RENNER

- présentation : porteur de projet

- Échanges et :

- vote conforme le caractère agrivoltaïque du projet, au titre de l'article L.314-36 du code de l'énergie et L. 111-27 à L111-31 du code de l'urbanisme
- vote simple sur la compensation collective agricole au titre de l'article L.112-1-3 et D. 112-1-18 à 22 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Résultat des votes sur le caractère agrivoltaïque du projet

avis défavorables : 1
abstentions : 0
avis favorables : 12

L'avis rendu est favorable.

Résultat des votes sur la compensation collective agricole

avis défavorables : 0
abstentions : 0
avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable.

III) Projets photovoltaïques

III-1) Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de JOUX-LA-VILLE

- Projet porté par : société NEOEN
- présentation : porteur de projet
- Échanges et :

- vote simple sur la consommation des espaces, au titre de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme

Résultat des votes sur la consommation d'espaces du projet

avis défavorables : 7
abstentions : 2
avis favorables : 4

L'avis rendu est défavorable.

La commission souhaite que la possibilité d'associer une activité agricole au projet soit étudiée, à défaut, justifiée (via par exemple une étude pédologique précisant la faible valeur agronomique des terres).

IV) Documents d'urbanisme

IV-1) Révision allégée du PLU de Ligny-le-Châtel

- Projet porté par : Commune de Ligny-le-Châtel
- présentation : DTT
- Échanges et :

- vote simple sur la consommation des espaces, au titre de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme
- vote simple sur la dérogation à l'urbanisation limitée, au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme

Résultat des votes sur la consommation des espaces, valant vote sur la dérogation à l'urbanisation limitée

avis défavorables : **0**

abstentions : **0**

avis favorables : **13**

L'avis rendu est favorable.

La présidente de la CDPENAF,

Madame Isabelle PETTAZZONI
La directrice adjointe départementale des
territoires